



Conditions Générales de Vente

1. Règlement Intérieur

Un règlement intérieur est applicable au sein de la structure pour l'ensemble de ses activités équestres et les Conditions Générales de Ventes confirment et complètent le règlement intérieur. Les cavaliers, leurs représentants légaux et leurs accompagnateurs, par la validation de leur inscription à quelque activité proposée par l'Espace Equestre, certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur, des modalités tarifaires, de fonctionnement, (affichés au sein du Club) et s'engagent à les respecter intégralement. Tout manquement au règlement intérieur correspond au non-respect du présent contrat et peut donner lieu à une sanction voire à une exclusion.

2. Assurance

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques de dommages corporels et l'organisateur rappelle vivement l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant ces risques.

L'organisateur des activités équestres est adhérent de la Fédération Française d'Equitation et propose à ses clients de souscrire une licence fédérale de pratiquant et de compétition. La licence de pratiquant permet de passer ses examens fédéraux, Galops ; de participer aux compétitions FFE, de bénéficier de réductions et de tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir tous les deux mois LeMelCavalier FFE avec les informations pratiques sur les partenariats, notamment sur les plus grands concours et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE. La licence FFE permet de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile vis-à-vis de tiers et d'une assurance individuelle pour le cavalier décès et invalidité (détaillée sur ffe.com ou sur Affichage Club-House du Club), de bénéficier de tarifs préférentiels pour souscrire des assurances complémentaires avec davantage de garanties invalidité (détaillée sur ffe.com ou sur Affichage Club-House du Club), de bénéficier de tarifs préférentiels pour souscrire des assurances spécifiques comme la responsabilité civile propriétaire d'équidés. La licence FFE offre une assurance couvrant notamment les dommages corporels (détaillée sur ffe.com ou sur Affichage Club-House du Club)

3. Pratique de l'équitation

Le participant aux activités équestres de toute nature, s'engage à - respecter les autres cavaliers - respecter les consignes de l'organisateur et de ses préposés - respecter l'environnement. Le représentant légal du participant est informé par l'organisateur de l'obligation de porter un casque aux normes et tout équipement qui vous sera demandé par votre enseignant (protège dos...).

4. Prise en charge en cas d'Accident

Par son inscription, le client autorise l'équipe d'encadrement et les Gérants de la Structure à faire pratiquer en cas d'urgence, toute intervention chirurgicale, anesthésie générale ou locale, et soins sur sa personne ou sur les tierces personnes, dont les mineurs, pour lequel il serait le représentant légal ou le tiers payant. Le client devra prévenir, par courrier sous enveloppe fermée, l'Espace Equestre de toute allergie pouvant survenir suite à l'administration de produits nécessaires aux interventions précitées ou de quelque allergie alimentaire.

5. Vol/dégradation de matériel

Les cavaliers sont responsables de leurs effets. La structure d'accueil n'a aucune obligation de surveillance des affaires personnelles de ses clients. En cas de vol, casse ou de dégradation de matériel, l'établissement est déchargé de toute responsabilité. Nous vous conseillons d'éviter d'amener vos objets de valeurs (bijoux, smartphone...)

EARL ESPACE EQUESTRE DES PLAINES DE MAZEROLLES – 713 LE GRAND PÂTIS – 44850 SAINT MARS DU DESERT

TEL : 02 40 77 44 95 – FAX : 02 40 77 42 04

Courriel : espace.equestre@wanadoo.fr – Site Internet : www.mazerolles.com



6. Fichier informatique

L'organisateur équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018) et à la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant Disna et Nino PANDOLFI -Espace Equestre de Mazerolles – 713 le Grand Pâtis – 44850 SAINT MARS DU DESERT – 02.40.77.44.95 ou par mail espace.equestre@wanadoo.fr

7. Image des personnes

Les cavaliers ou leurs accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives proposées durant leur activités. Par le paiement de la prestation, le client accepte la captation de son image ou de ses tiers, ils cèdent irrévocablement à l'organisateur, le droit d'exploiter leur image à des fins commerciales et notamment, de la promotion des activités du club, sur tous supports existants ou à venir. Toute personne s'opposant à l'utilisation à d'autres fins que d'information, de son image individuelle ou de celle de son enfant mineur doit en informer par écrit l'organisateur.

8. Vente à distance

En cas d'inscription à distance, les activités équestres étant des prestations d'activités de loisirs, le client ne peut exercer son droit de rétractation, conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation.

9. Modalités de remboursement

Lorsqu'un cavalier est inscrit pour une activité au sein de l'Espace Equestre, un créneau lui est réservé, permettant ainsi la gestion d'une cavalerie, de la logistique et de l'ensemble du personnel de l'organisateur. Les forfaits, leçons, compétitions, payés à l'avance permettent de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Ils ne sont pas remboursables sauf dans les cas suivants : - Souscription d'une option annulation à sa charge (non prévue par l'organisateur) - Séjours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif d'empêchement du client, la demande de remboursement sera étudiée par la direction qui se réserve le droit de refuser le remboursement. - Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de participer à la prestation prévue, peut demander à le reporter à une date ultérieure. Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction. Toute activité à la carte non décommandée au minimum 7 jours à l'avance reste due en intégralité.

Pour les activités de type Forfait, les modalités de tarifs, de paiement, de rattrapage, de fonctionnement... ont été portées à leur connaissances par voie d'affichage au sein du club, et jointes aux présentes.

Nous rappelons que les inscriptions sont à l'année et que **les prélèvements mensuels ne sont que des facilités de paiement**. En cas de pandémie, qui représente un cas de force majeure, l'Espace Equestre de Mazerolles ne pourra être tenu responsable de l'arrêt éventuel d'activité suite à une fermeture administrative, ou toute autres obligations de fermeture qui lui seraient imposées. Le risque d'épidémie ou de pandémie n'étant pas reconnu par les assurances comme assurable, la responsabilité de l'Espace Equestre de Mazerolles ne peut être engagée. Les prélèvements pourront être suspendus à la demande du client. Aucun remboursement ne pourra être réclamé. L'Espace Equestre de Mazerolles, selon ses capacités, pourra mettre en place des solutions de récupération avec une date limite de rattrapage, le client s'engage dans ce cas à s'y inscrire. Aucun avoir sur une quelconque inscription future ou stage non proposé dans ce cadre ne pourra être sollicité. Pour les paiements comptants, les mêmes solutions de récupération de cours et/ou stages seront mises en place, en cas d'incapacité de tout récupérer nous étudierons au cas par cas les possibilités de remboursement ou d'avoir.

EARL ESPACE EQUESTRE DES PLAINES DE MAZEROLLES – 713 LE GRAND PÂTIS – 44850 SAINT MARS DU DESERT

TEL : 02 40 77 44 95 – FAX : 02 40 77 42 04

Courriel : espace.equestre@wanadoo.fr – Site Internet : www.mazerolles.com